



Rapport « Capital-Travail » :

Jeu, set et match ?

---

Daniel Richard ■ Janvier 2022

**« Seule une crise – réelle ou supposée – peut produire des changements. Lorsqu'elle se produit, les mesures à prendre dépendent des idées alors en vigueur, explique l'économiste néo-libéral Milton FRIEDMAN<sup>i</sup>. Telle est (...) notre véritable fonction : trouver des solutions de rechange aux politiques existantes et les entretenir jusqu'à ce que des notions politiquement impossibles deviennent politiquement possibles ».**

En 2007, Denis KESSLER, responsable du MEDEF, a clairement fixé l'objectif du patronat français. A l'occasion d'un entretien dans la revue économique « *Challenges* »<sup>ii</sup> du 4 octobre, il déclarait: « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance.* » En Belgique, une semblable déconstruction est à l'œuvre. Elle donne raison au chercheur en sciences sociales Jacques ADDA<sup>iii</sup> pour qui les quatre décennies suivant 40-45 ont été une « *parenthèse de l'histoire du capitalisme* ». Une période où l'Etat social a apporté « *des réponses rassurantes aux bouleversements effrayants induits par la révolution industrielle, la généralisation du machinisme et la soumission du travail, de la terre et de la monnaie aux mécanismes du marché* ».

La fin des années 80, celles d'un libéralisme débridé, a sonné la fin de la récréation. La possibilité d'un retour à une barbarie sociale est revenue à l'ordre du jour. Singulièrement à la faveur de mesures sanitaires facilement consenties par la population face à la pandémie de la Covid 19. La législation de la « *Suédoise* », le « *gouvernement le plus à droite qu'ait connu le pays depuis l'après-guerre* »<sup>iv</sup>, restera sans doute comme celui d'un tournant radical dans les rapports Capital/Travail : assèchement des moyens de la Sécurité sociale dans une opération « *Tax shift* »<sup>v</sup> dont les moyens financiers sont insuffisants<sup>vi</sup>, criminalisation des mouvements sociaux et enfermement de l'évolution des salaires dans une norme cadencée à double tour... Concomitamment, entre 2017 et 2019, la part moyenne du prélèvement sous forme de dividendes sur les bénéfices des entreprises (le taux de distribution)<sup>vii</sup> s'élève à 80,7% ! En 2017, au lendemain de l'adoption du « *Tax shift* », les dividendes cumulés s'élèvent à 89,1 milliards alors que les bénéfices n'étaient que de 85,9 milliards (taux de distribution : 103,7%).

**Le gouvernement DE CROO et la coalition Vivaldi (avec participation des partis écologistes et sociaux-démocrates) se sont construits sur un postulat implicite : ne pas détricoter... le détricotage.**

Les neufs derniers mois de 2020 ont été pénibles pour tout le monde. Ce sont néanmoins les travailleurs, salariés ou indépendants qui ont souffert et qui ont fait tourner la machine. Dans une crise sanitaire qui n'en finit pas, propriétaires et rentiers n'ont été d'aucune utilité sociale. Aucun héros dans leurs rangs...

Les plus « *compétitifs* » d'entre eux ont, par contre, sérieusement tiré les marrons du feu. BlackRock<sup>viii</sup> a vu son bénéfice net progresser de 10% en 2020<sup>ix</sup>. Selon l'ONG « *Oxfam-France* »,

« 32 entreprises qui comptent parmi les plus grandes multinationales de la planète devraient enregistrer cette année une hausse spectaculaire de leurs bénéfices, soit 109 milliards de dollars de plus que leur bénéfice moyen réalisé au cours des quatre années précédentes »<sup>x</sup>. Selon Wikipédia, Jeff BEZOS, le propriétaire d'Amazon, est « devenu le 26 août 2020 la première personne de l'histoire à posséder une fortune supérieure à 200 milliards de dollars nets (170 milliards d'euros) »<sup>xi</sup>.

A l'autre bout de l'échelle sociale, ces chiffres ne sont que des abstractions. De tels montants donnent le tournis. Ici, « ça craint » pour beaucoup moins cher... De ce côté des échelons, il est question de chômage temporaire pour cas de force majeure, de faillite, de dépression...

Voilà pour un contexte macro-économique global impressionniste dans lequel se sont ouvertes des négociations entre les interlocuteurs sociaux du pays en vue de conclure – ou non ! – un accord interprofessionnel pour les années 2021 et 2022. Il s'agissait surtout de fixer un cadre – un corset ! – pour l'évolution des salaires dans les deux prochaines années.

## De la compétitivité et des salaires

Depuis 1996 et la loi du 26 juillet « relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité », il est entendu qu'il n'est plus possible de laisser à d'autres négociateurs que ceux du « G10 »<sup>xii</sup> le soin de décider de l'évolution maximale des salaires. Sous ce niveau de responsabilité, les interlocuteurs ont ainsi été progressivement considérés « irresponsables » et possiblement capables de « scier la branche sur laquelle ils sont assis ». Ces négociateurs de seconde division ont alors été privés par les coalitions des gouvernements successifs et du « grand » patronat d'une partie de leur liberté de négocier. Sous la « norme », ils peuvent continuer à ronger leur os. Celle-ci a d'abord été « indicative » pour finalement devenir, ces dernières années, « impérative », amputant ainsi sérieusement les marges de manœuvre au niveau même de la... première division. La norme... n'est, effectivement, pas négociée ! Elle fait l'objet d'un rapport des services du Conseil central de l'économie. Le « pouvoir normatif » est dans les mains de techniciens de la comparaison... des « coûts salariaux » avec l'Allemagne, les Pays-Bas et la France et de « chipoteurs » des écarts historiques de compétitivité. Le concept doit être souligné deux fois. Une part de notre future compétitivité serait affectée par des salaires passés trop généreux. Preuve s'il en est que... rien n'est jamais acquis !

Pour le travailleur, premier concerné par le débat, ces calculs sont devenus si tordus, si « politiques » et si opaques, qu'ils ne peuvent plus être vus que comme un instrument de domination et de contingentement des salaires. Les contorsions de la FEB, façon « danse de Saint-Guy », pour transformer en fétiche cette « norme salariale » confirme le carcan dans lequel tous les gouvernements de ce siècle ont voulu tenir la négociation des rémunérations du travail.

L'importance de la rente que le patronat tire de cette situation explique sans doute l'acharnement à la défendre, d'une part, et, d'autre part, quelques contorsions idéologiques : les jodleurs de la dérégulation appliquée aux politiques sociales basculent sans préavis sur un beat monotone et entêté : « De wet is de wet », est le refrain du ténor Timmermans.

Le *gouvernement Michel* a été moins regardant avec la loi en organisant en 2015 un saut d'index. La loi de 96 garantit, en effet, l'indexation des salaires comme les progressions barémiques. C'est là sa plus grande vertu. La seule peut-être. En 2017, le même gouvernement a modifié le texte du 26 juillet 1996 de manière à réduire de facto une norme que le patronat jugeait sans doute trop favorable aux travailleurs.<sup>xiii</sup> De nouveaux paramètres ont été inclus dans le calcul savant :

- Une marge préventive de sécurité (minimum 0,5%) (la part non utilisée peut être reportée pour les négociations suivantes) ;
- Un terme de correction visant à effacer l'écart de compétitivité accumulé depuis 1996 ;
- L'absence de prise en considération des réductions de cotisations sociales (notamment celles, considérables, accordées dans le cadre du « tax shift ») pour résorber cette fois l'écart de compétitivité de l'économie belge... avant 1996 !

Il a donc suffi que le thermomètre n'indique plus la température voulue pour le voir... reconfiguré.

Le titre même de la loi a les allures d'une arnaque intellectuelle. Il est question de promotion de l'emploi mais l'angle est exclusivement celui de la compétitivité<sup>xiv</sup>. Cette thèse est au minimum... controversée. « *Aucun emploi n'a jamais été créé par des baisses de « charges » et ne le sera jamais* », écrit par exemple l'économiste français Michel HUSSON<sup>xv</sup>. « *On peut aller encore plus loin en affirmant que la croissance n'a pas non plus créé d'emplois en France, et que seule la réduction du temps de travail et la création d'emplois publics ont pu, et pourraient le faire.* » L'approche de la sauvegarde de la compétitivité n'est pas moins bancal ; elle ne s'inquiète pas de la rémunération du capital qui pèse de la même manière sur les comptes des entreprises que celle du travail.

Cette analyse est assez largement partagée. A gauche... « *En fait, l'objectif de cette loi n'est clairement pas de protéger la compétitivité des entreprises mais bien d'interdire aux organisations syndicales d'utiliser leur rapport de force pour contraindre les secteurs et entreprises prospères à négocier de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Bref, l'objectif majeur de cette loi était, et reste, de diminuer la part des bénéfices réservée aux travailleurs pour rémunérer toujours plus leurs actionnaires* », écrivait Tony DEMONTE, ancien Secrétaire général de la Centrale nationale des employés (CSC), en 2019.<sup>xvi</sup>

## Un petit exemple plutôt qu'une longue démonstration

Retour au rapport d'Oxfam<sup>xvii</sup> : « *Jeff BEZOS pourrait, avec les bénéfices qu'il a réalisés pendant la crise, verser une prime de 105.000 dollars aux 876.000 personnes employées par Amazon dans le monde* ». Si l'ONG dit vrai, cela fait, grosso modo, 87.000€ par employé d'Amazon. A la grosse louche, le double du salaire moyen annuel brut en Belgique !

Au lieu de ce pactole, si Amazon était implanté en Belgique, la norme salariale prévue par le Conseil central de l'économie pour 2021 et 2022 permettrait à ce salaire moyen (sans doute très surévalué par rapport aux salaires en vigueur chez Amazon<sup>xviii</sup>) s'il disposait d'une plateforme chez nous, de

progresser au mieux de... 14,5€ par mois (moins de 190€) par an. Chez Amazon France, le salaire médian passerait, hors indexation, de 22.874 € à 22.966 (soit une progression de... 92€ par an). Neuf cent fois moins que la proposition d'Oxfam !

Faut-il ouvrir le débat sur la protection de la compétitivité de la librairie du coin de ma rue qui a subi de plein fouet les effets du premier confinement ? Au contraire d'Amazon...

Dans cet exemple très théorique, l'application aveugle de la loi de 96 aurait pour conséquence de surprotéger le revenu actionnarial de... Jeff BEZOS d'une répartition juste de la richesse produite par l'ensemble de « ses » travailleurs à la faveur de la crise en veillant à ce que le coût salarial de son entreprise reste comparable à celui de l'employé de la... librairie du quartier !

La Belgique est compétitive de cette manière. Jeff BEZOS peut investir chez nous. La loi de 96 protégerait bien la rente de l'homme le plus riche de l'univers !

## Les bénéfices, indicateurs de la compétitivité des entreprises

Les dés sont pipés. La compétitivité est avant tout un prétexte. Existe-t-il un meilleur indicateur de la performance d'une économie que l'évolution du bénéfice de ses entreprises ? Dans les données disponibles à la BNB et mises en forme par AFINA, en rouge dans le tableau ci-dessous, la manière dont cet indicateur a évolué depuis 2006. En vert, l'évolution de la rémunération du capital mesuré au départ du seul critère du versement de dividendes.



A l'évidence les entreprises de Belgique ont passé le cap de la crise de 2008. Ceci ne freine pourtant pas la Fédération des entreprises de Belgique et son administrateur délégué de lancer un appel solennel à la *modération salariale* à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 4 janvier dernier.

Quelques jours plus tôt, Pieter TIMMERMANS annonçait déjà la couleur dans une interview à l'Echo<sup>xix</sup>. « *Je ne peux pas nier, y dit-il, que quelques entreprises ont mieux performé, mais il ne s'agit que d'un nombre très très limité. Va-t-on baser une politique salariale sur le fait que quelques entreprises ont connu une bonne année 2020 ?* »

Le premier défenseur de l'intérêt des propriétaires fixe dans cet entretien les prochaines priorités du patronat de Belgique. « *La situation de certaines entreprises devient intenable, les investissements sont sous pression et on s'attend à une hausse des faillites. D'après moi, ce qu'il faut maintenant, c'est un phasing out (des) mesures temporaires. On pourrait en sortir progressivement dans les six prochains mois, à condition que d'autres, consacrées à la solvabilité, soient mises en place* ».

A quoi pense-t-il ? A mobiliser au moins 10% des 300 milliards d'euros qui « *dorment* » sur les comptes en banque et « *qui rapportent peu ou quasiment rien* ». Comment ? Avec de nouveaux incitants fiscaux, un nouvel effort payé par des réductions de recettes pour la collectivité, et de faire référence aux mécanismes des lois Cooreman-De Clercq dans les années 80 voire ceux des intérêts notionnels : « *Je cherche une autre appellation pour cette mesure. Souvent, un dossier est pourri uniquement à cause de la dénomination qu'on lui donne* ».

Un Baron, ça ose tout. C'est même à ça qu'on le reconnaît...

Les déclarations <sup>xx</sup>de Marc RAISIERE, le CEO qui vient d'être reconduit pour quatre ans à la tête de Belfius, s'éclaircissent sous un autre jour quand elles sont mises en perspectives des propos du manitou de la FEB. Le financier ne s'offusquait guère dans la presse du week-end que la crise et les faillites soient susceptibles de causer la fermeture de bars et restaurants. Selon lui, cette situation permettrait même d' « *assainir* » le secteur de l'Horeca.

La collision des propos patronaux et du « *lapsus* » du financier fait réfléchir. L'économie réalisée par une extinction du « *droit passerelle* » pourrait être orientée vers une aide à d'autres entreprises en difficulté de trésorerie.

## Les patrons, mauvais gestionnaires, font l'aumône !

Il est difficilement contestable que la crise sanitaire ait pu mettre sous pression les liquidités d'une série d'entreprises. L'arbre ne doit cependant pas cacher la forêt. La pression de la rémunération du capital au cours des dernières années a vidé les caisses ! En 2018, les dividendes versés ont dépassé de 3,2 milliards le niveau des bénéfices interprofessionnels de la totalité des entreprises belges qui déposent leurs comptes à la BNB. Grisés par l'annonce d'un « *tax shift* » comprimant les coûts salariaux, les actionnaires se sont goinfrés. La Covid et ses conséquences sociales n'ont fait qu'aggraver la situation.

Les patrons n'ont pas géré l'économie belge en « *bons pères de famille* ». Ils entendent maintenant se refaire en draguant l'épargnant avec la complicité de l'Etat. En tendant ainsi la sébile comme un pauvre hère à la sortie de l'office, la FEB fait aussi la démonstration, par l'absurde de l'inanité du théorème de SCHMIDT<sup>xxi</sup> selon lequel « *les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». Ce slogan fonde l'approche et la philosophie de... la loi de 96.

L'état actuel des rapports capital/travail déboulonne une autre statue de l'idéologie dominante du libéralisme patrimonial, celle de la justification économique du profit. « *Dans le capitalisme actionnarial, celui-ci n'est pas le revenu final et incertain de l'entrepreneur qui prend le risque d'investir son capital : c'est un revenu minimal garanti, une rente prélevée a priori par les actionnaires sur le reste de la société comme prix de la mise à disposition d'un capital parfaitement mobile* », explique Jacques GENEUREUX<sup>xxii</sup>.

La pensée dominante, celle des classes dominantes<sup>xxiii</sup>, répète à l'envi que les coûts salariaux pèsent sur la compétitivité des entreprises. Dans une économie où la valeur est produite au départ du travail, le salaire devrait, au contraire, être vu comme un investissement. La réalité est brutale ; elle montre que la voracité des propriétaires est un handicap beaucoup plus lourd, beaucoup trop lourd, pour la croissance d'un bien-être commun.

## Les syndicats sont paralysés

A quelle condition les salaires et leur progression peuvent-ils refléter une plus juste répartition des richesses produites ? Quoi d'autre que la création d'un autre rapport des forces entre les défenseurs du travail et ceux du capital ? Est-ce encore possible ? L'intervention du pouvoir judiciaire dans le débat sur l'exercice du droit de grève<sup>xxiv</sup> suit, sous l'empire du gouvernement le plus réactionnaire depuis la libération, les mises en accusation de l'action syndicale par la presse<sup>xxv</sup> de déférence. Ces désaveux de l'action syndicale ont eu de graves répercussions au sein des organisations où le recours à l'action est devenu problématique.

Il conviendrait d'analyser en profondeur la nature de cette difficulté. Ce n'est pas l'objet de la présente note.

Cette impuissance s'est révélée même pour défendre l'exercice du droit de grève quand le Président de la FGTB en personne est condamné par un tribunal liégeois pour simplement... avoir été présent sur une autoroute bloquée un jour de grève générale ! Le Soir des 16 et 17 janvier dernier, sous la plume de Pascal LORENT, évalue cette difficulté : « *Au sein de l'appareil syndical, il est aujourd'hui plus compliqué d'obtenir le consensus sur des actions générales. Les centrales professionnelles ont gagné en importance dans la structure et elles optent plus volontiers pour des actions sectorielles* ».

En dehors de l'« *appareil syndical* », les militants ne semblent plus, comme dans les années 60, quinze ans à peine après que la Résistance ait déposé les armes, enclins à déborder les appareils syndicaux.

En enserrant la politique des salaires dans un carcan de plus en plus étroit, le « *pouvoir* » a veillé à garantir les intérêts des propriétaires et des actionnaires mais il pousse le syndicalisme de concertation dans des difficultés existentielles.

## Moins de salaires, c'est moins d'Etat

Cette politique assèche également le financement des pouvoirs publics comme de la Sécurité sociale. Elle pousse la société toute entière dans des impasses austéritaires. En dépit d'efforts surtout symboliques pour tenter de faire contribuer, un peu, les revenus du capital<sup>xxvi</sup>, les besoins collectifs restent pour l'essentiel financés au départ du travail (IPP et fiscalité indirecte, les consommateurs étant très majoritairement des travailleurs !). Quand l'évolution des salaires est ralentie, les recettes de la Sécurité sociale comme celles de l'impôt sur les personnes physiques sont freinées en due proportion.

Moins de salaire, c'est, en ce sens, moins d'Etat. Pour les tenants du libéralisme, le contrôle des salaires est le levier le plus puissant pour imposer l'austérité et la vision la plus inégalitaire de la société, celle de l'égalité des chances. Après, que le meilleur gagne !

Nous ne sommes plus ici sur le terrain des idéologies. A défaut d'encore être en capacité de créer, dans la rue, les ateliers et les bureaux, un rapport de force construit sur des mobilisations populaires et la grève qui reste l'instrument le plus douloureux pour les capitalistes, l'organisation syndicale court le risque d'être débordée sur le terrain de ses propres valeurs soit par des partis politiques, soit par des mouvements de la société civile. La nature de l'organisation sociale a également horreur du vide.

A défaut d'encore disposer d'une puissance mobilisatrice, il resterait alors à jouer sur s'armer de convictions pour défendre des propositions susceptibles de rééquilibrer le débat.

Dans les discussions préparatoires à l'AIP, il devient urgent de mettre à l'ordre du jour la perspective d'un blocage des dividendes. Le débat existe en Allemagne<sup>xxvii</sup> à propos d'entreprises aidées à la faveur de la crise ou pas. La loi de 1996, modifiée en 2017, autorise dans son article 14<sup>xxviii</sup>, que le gouvernement actionne une mesure de modération des appétits capitalistes pour réorienter les moyens de l'entreprise vers l'investissement. Une semblable disposition existe également dans le

domaine de la fiscalité des entreprises dans les conditions d'application de certaines latences fiscales (économie d'impôt pour une société qui peut reporter des pertes passées importantes sur ses résultats imposables).

## Une cotisation sociale sur la Valeur Ajoutée Brute

La question du « *pouvoir d'achat* » (et de la contribution des travailleurs à la relance de la demande) se trouve au cœur des préoccupations syndicales que des « *modèles* » de politiques économiques (re-localiation de l'économie, circuits courts, green deal...). Cependant, elle ne se réduit pas à la seule évolution des salaires. Elle touche évidemment aussi aux prestations de la sécurité sociale<sup>xxix</sup> mais aussi à son financement. La crise sanitaire a mis en évidence l'importance d'un refinancement des soins de santé, par exemple. La droite est contrainte par les faits à lever la pression qu'elle a mise sur ce secteur depuis de nombreuses années. Pourtant, le définancement organisé par le « *tax shift* » n'est pas compensé et la pression sur les salaires va à l'évidence accentuer le problème.

Les temps sont peut-être mûrs pour faire émerger une revendication nouvelle pour une cotisation sociale sur la Valeur Ajoutée Brute. Cette VAB est un indicateur de la richesse produite dans les entreprises (il est calculé au départ du chiffre d'affaires duquel sont déduits le coût des matières première et celui des services et biens divers). Cette contribution aurait le grand mérite de faire participer au financement de la sécurité sociale les sociétés les moins « *laboristiques* ». Son principe s'inscrit avec cohérence dans la volonté d'un « *glissement fiscal* » allégeant le poids de la contribution du travail. Elle taxerait, en effet, les « *robots* » à même hauteur que les travailleurs. Compensant les réductions de cotisations sociales du « *tax shift* », elle ne serait pas, par simple analogie, incluse dans le calcul de la norme salariale et ne pèserait donc pas dans la discussion sur la... compétitivité des entreprises !

En 2019, la VAB des entreprises belges était de 155,5 milliards (chiffre AFINA). Pour le même exercice, la masse salariale globale s'élevait à 144,9 milliards. Une cotisation de 3% sur la VAB pourrait rapporter quelque 4,7 milliards ce qui, à peu de chose près, est l'estimation totale (pour l'autorité fédérale, les régions et communautés et les pouvoirs locaux) de l'impact du « *tax shift* » évalué par le Bureau fédéral du plan pour 2021.

Ce ne sont pas les alternatives qui manquent pour permettre au plus grand nombre de vivre à hauteur de leurs moyens.

---

<sup>i</sup> Cité par Naomi Klein, « **La stratégie du choc. La montée du capitalisme du désastre** », Essai traduit de l'anglais (Canada) par Lori Saint-Martin et Paul Gangé, éd. Leméac/Actes Sud, 2008.

<sup>ii</sup> Denis Kessler, « **Challenge** », 4 octobre 2007 : « *Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre*

1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! ».

iii « *La mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes* », Jacques Adda, éd. La Découverte, Paris, 2006, 7<sup>e</sup> édition.

iv « *Dix-sept syndicalistes condamnés pour faits de grève. Pas de « droit » sans « exercice du droit* », Matteo Alaluf, <http://alencontre.org/europe/belgique/belgique-dix-sept-syndicalistes-condamnes-pour-faits-de- greve-pas-droit-sans-exercice-du-droit.html>

v « *Le « tax shift » ou glissement fiscal* », Luc Simar, Courrier hebdomadaire n° 2319-2320 : « *Pièce maîtresse du programme du gouvernement Michel pour les uns, mesure à combattre pour les autres, le « tax shift » (glissement ou virage fiscal) laisse peu de monde indifférent. Il s'agit d'un projet de grande ampleur budgétaire, s'étalant au-delà de la législature fédérale actuelle et comportant une part de risque dans le contexte économique actuel. (...) Il est notamment procédé à des réductions de cotisations sociales et à une modification de l'IPP. Le montant total des mesures envisagées est de 10 milliards d'euros à l'horizon 2020, soit plus de 2% du PIB belge.* »

vi Matthieu, Colleyn, « *Le financement du tax shift a bien été sous-évalué* », L'Echo du 8 décembre 2020 : « *Le financement reçu pour les mesures tax shift jusqu'en 2020 s'élève, depuis 2018, annuellement à 377.900.000 euros. Le coût réel, analysé sur base des réalisations définitives de 2019, est estimé à 496.975.998 euros. Par rapport au financement forfaitaire obtenu, il y a donc un coût supplémentaire pour la gestion globale de 119.075.998 euros* », précise le ministre Clarinval dans sa réponse. **Le tax shift seul affiche un coût supplémentaire de 90 millions d'euros.** »

vii Données d'Afin-A sur base des comptes déposées à la BNB par 438.196 entreprises dont le siège social est situé en Belgique en 2017, 447.719 en 2018 et 415.387 en 2019.

viii Il s'agit du premier gestionnaire d'actifs au monde. Lire à son sujet l'excellent bouquin de Denis Robert, « *Larry et moi. Comment BlackRock nous aime, nous surveille et nous détruit* », Massot Editions, 2020.

ix L'Echo du 15 janvier 2021.

x <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/nouveau-rapport-covid19-les-profits-de-la-crise/> « **Les 25 milliardaires les plus riches du monde ont vu leur richesse augmenter de 255 milliards de dollars entre la mi-mars et la fin mai seulement, soit une augmentation moyenne de 10 milliards de dollars** ».

xi [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeff\\_Bezos](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeff_Bezos)

xii Le « Groupe des dix » réunit de manière informelle les interlocuteurs sociaux du banc patronal (FEB, Unizo, Union des Classes moyennes, Boerenbond) et du banc syndical (FGTB, CSC, CGSLB). Il est traditionnellement présidé par le... président de la FEB. Il y a donc 11 interlocuteurs à la table du « G10 ».

xiii Voir Iannis Gracos, Courrier hebdomadaire du Crisp 2473-2474, « *Grèves et conflictualité sociale en 2019. I Concertation interprofessionnelle et fonctions collective de l'Etat sous tension* ».

xiv Voici comment le site du service public fédéral « Emploi, travail et concertation sociale » évoque la liaison « norme—emploi » : « *La norme salariale est importante car la Belgique est un petit pays avec une économie ouverte (les importations et les exportations représentent quelque 70% de notre Produit Intérieur Brut), qui est fortement tributaire des exportations vers ces trois pays voisins. Si les coûts salariaux belges augmentent plus rapidement que ceux de nos voisins, la compétitivité de notre économie diminue, ce qui a un impact négatif sur l'emploi.* » <https://emploi.belgique.be/fr/themes/re-muneration/norme-salariale>

xv Michel Husson, « *Créer des emplois en baissant les salaires ?* », éditions du Croquant, mai 2015, p116.

xvi Propos rapportés par Iannis Gracos, Courrier Hebdomadaire du CRISP 2473-2474, « *Grèves et conflictualité sociale en 2019. I. Concertation interprofessionnelle et fonctions collective de l'Etat sous tension* », p.22

xvii *Rapport « Covid 19 : les profits de la crise »*, Oxfam France, le 10 septembre 2020. Synthèse accessible sur le site : [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume\\_Rapport\\_Oxfam\\_Profits\\_de\\_la\\_crise\\_100920.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume_Rapport_Oxfam_Profits_de_la_crise_100920.pdf)

xviii « *Le salaire médian pour les emplois amazon en France est 22 874 € par an ou 11.73 € par heure. Les postes de niveau débutant commencent avec un salaire environnant 18 000 € par an, tandis que les travailleurs les plus expérimentés gagnent jusqu'à 102 180 € par an.* » <https://fr.talent.com/salary?job=amazon>

xix « *Pieter Timmermans (FEB) « Sans accord sur les salaires, le Groupe des dix perdra sa crédibilité »* », Quentin Joris, L'Echo du 2 janvier 2021.

xx <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/marc-raisiere-le-patron-de-belfius-s-excuse-apres-sa-sortie-polemique-6005a4317b50a652f7ee35e0>

xxi Helmut Schmidt (1918-2015) a été chancelier SPD de la République fédérale d'Allemagne. Il a énoncé son « théorème » - qui n'était qu'un slogan, en réalité- le 3 novembre 1974 à l'occasion d'un discours censé justifier le passage à une politique économique ouvertement libérale, visant à réduire les salaires au risque de ralentir durablement la croissance en faisant baisser la demande et le pouvoir d'achat ainsi que les débouchés des entreprises.

xxii Jacques Généreux, « *La Déconomie. Quand l'empire de la bêtise surpasse celui de l'argent* », éd. Seuil, 2016, p. 98.

<sup>xxiii</sup> “A toute époque, les idées de la classe dominante sont les idées dominantes; autrement dit, la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est en même temps la puissance spirituelle dominante. La classe qui dispose des moyens de la production matérielle dispose en même temps, de ce fait, des moyens de la production intellectuelle, si bien qu'en général, elle exerce son pouvoir sur les idées de ceux à qui ces moyens font défaut. Les pensées dominantes ne sont rien d'autre que l'expression en idées des conditions matérielles dominantes, ce sont ces conditions conçues comme idées, donc l'expression des rapports sociaux qui font justement d'une seule classe la classe dominante, donc les idées de sa suprématie”. Karl Marx, extrait de “*L'Idéologie allemande*”, 1845-1846 dans *Philosophie*, édition établie par Maximilien Rubel, Paris, Gallimard, 1982, p. 338-339.

<sup>xxiv</sup> Daniel Richard, “*Tordre le code penal pour réduire le droit de grève*”, in <https://www.revuepolitique.be/tordre-le-code-penal-pour-reduire-le-droit-de-greve/>

<sup>xxv</sup> “L'évolution du paysage médiatique a été marquée par la disparition de la presse d'opinion, par la diffusion quasi permanente d'informations à la télé et sur internet puis par l'émergence des réseaux sociaux. Un mouvement social qui s'installerait dans la durée devrait aussi se battre sur ce terrain virtuel où les opinions se déchainent comme des vents violents”. Pascal Laurent, “*Dans le souvenir des grèves de 60*”, Le Soir des 16 et 17 janvier 2021.

<sup>xxvi</sup> <https://www.lecho.be/mon-argent/dossiers/votre-argent-en-2021/une-taxe-sur-les-comptes-titres-touchera-les-belges-fortunes/10270969.html>

<sup>xxvii</sup> [https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/10/coronavirus-ces-groupes-allemands-qui-veulent-payer-des-dividendes-malgre-le-chomage-partiel\\_6036284\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/10/coronavirus-ces-groupes-allemands-qui-veulent-payer-des-dividendes-malgre-le-chomage-partiel_6036284_3234.html) ; <https://www.pnp.de/nachrichten/politik/Scholz-Kein-Kfw-Kredit-bei-Dividenden-und-Gewinnausschuettung-3672882.html> ; <https://www.cio.de/a/adidas-erhaelt-kfw-kredit-ueber-3-milliarden,3630851> ; <https://www.epochtimes.de/wirtschaft/unternehmen/bundesregierung-draengt-unternehmen-mit-hohen-kfw-krediten-zu-zurueckhaltung-bei-boni-a3215925.html>

<sup>xxviii</sup> « (...) par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, des mesures de modérations équivalente de revenus des indépendants en faveur des investissements dans leur entreprise et de l'emploi, ainsi que des mesures de modération équivalente de revenus des professions libérales, des dividendes, des tantièmes, des allocations sociales, des loyers, et des autres revenus ». [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&nm=1996021236&la=F](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=1996021236&la=F)

<sup>xxix</sup> Les employeurs ont ainsi mis la négociation sur la liaison des allocations sociales au bien-être dans un frigo de manière à pouvoir en user pour faire pression sur les organisations syndicales dans le cadre de la négociation sur les salaires. Pourtant cette enveloppe est constituée par des moyens... publics !